

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

REPONSE DES ELEVES DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DE LA SECURITE SOCIALE

- ▼ Contribution des élèves de la 55^e promotion de l'EN3S (formation initiale)
- ▼ Annexe : Questionnaire proposé par la Commission européenne complété

"Si l'élaboration des politiques européennes compromet la cohésion et sacrifie des normes sociales, le projet européen n'a aucune chance de recueillir le soutien des citoyens européens", comme le souligne Jacques Delors dans la préface du Rapport *Un nouvel élan pour l'Europe sociale* publié en février 2016.

Avec une Europe qui apparaît aujourd'hui centrée sur des problématiques budgétaires, ce soutien citoyen peut donc être ébranlé. C'est pourtant d'autant plus nécessaire que le projet européen semble fragilisé, confronté à des remises en causes diverses, du Brexit à la crise grecque.

Consciente de ce besoin d'Europe sociale, la Commission européenne a initié une consultation citoyenne sur le socle européen des droits sociaux. L'objectif est de procéder à une évaluation de l'acquis social européen, de réfléchir aux nouvelles tendances et de dégager des pistes pour mettre en œuvre des mesures qui participent à une Union monétaire plus approfondie et plus équitable.

La présente note accompagne la réponse des élèves de la 55^e promotion de l'EN3S au questionnaire publié par la Commission, précise les enjeux de l'Europe sociale et met en avant des préconisations visant à repositionner le social au cœur du projet européen.

UN PROJET SOCIAL AMBITIEUX A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU SOUFFLE

▼ *L'Europe sociale s'appuie sur des valeurs et des objectifs audacieux*

La perspective sociale est présente depuis le début du projet européen. Le traité de Rome proposait ainsi un objectif d'égalisation et d'amélioration des conditions de vie et de travail ou une mission de coordination des politiques sociales pour la Commission. Il posait le principe d'égalité hommes-femmes et prévoyait la mise en place d'un fonds européen.

Cette vision originelle, relativement modeste dans les faits, s'est progressivement élargie pour accompagner l'extension importante de la coordination européenne en matière économique. **La dimension sociale a ainsi été développée pour limiter le dumping des nouveaux Etats membres et pour contrebalancer l'intégration des marchés par un volet plus humain (« Donner une âme au grand marché »).**

Elle s'est appuyée sur des **objectifs de plus en plus ambitieux** qui s'imposent à toutes les politiques communes, notamment la lutte contre l'exclusion et les discriminations, la promotion de la justice et de la protection sociale ou la solidarité entre les générations. Ces buts soutiennent les valeurs (non-discrimination, justice, solidarité, égalité hommes femmes) qui sont au cœur d'un modèle social européen. Les conclusions de la stratégie de Lisbonne en soulignaient d'ailleurs le caractère atypique : les pays européens dépensent notamment entre 25% et 75% de leurs richesses à des dépenses publiques de protection sociale, contre moins de 20% aux Etats-Unis, 16% en Australie, 14% en Islande ou 9% en Corée.

▼ *Des avancées concrètes ont été garanties aux citoyens européens*

L'Union a concrétisé ces valeurs et objectifs par une action volontariste dans un certain nombre de domaines sociaux. Elle a par exemple soutenu la coordination des régimes de protection sociale en appuyant la transférabilité et la portabilité des prestations. Les actions menées ont permis des avancées majeures pour tous les européens, aussi bien en matière de droits des salariés (règles minimales d'information et consultation), d'égalité H/F (sur la rémunération, l'accès à l'emploi, la formation professionnelle, les conditions de travail, la sécurité sociale), de lutte contre les discriminations, de droit du travail (santé et sécurité au travail notamment), de santé publique (normes de qualité, liberté de circulation des patients, reconnaissance mutuelle des autorisations de mise sur le marché).

Dans tous ces champs, l'Union européenne a exercé un **effet d'entraînement sur les Etats membres**, renforcé par les jurisprudences de la CJUE en matière de non-discrimination par exemple. Les Etats se sont accordés par conventions pour assurer la coordination de leurs systèmes de

sécurité sociale. Ils ont modernisé leur législation pour intégrer plusieurs principes portés par l'Union (en particulier sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes).

▼ *Les principes de l'Europe sociale restent toutefois insuffisamment mis en œuvre*

Malgré les avancées, l'Europe sociale reste encore largement à construire. De nombreux objectifs restent imparfaitement mis en œuvre, la législation fixant avant tout un socle minimum pour éviter les distorsions du marché et soutenir les politiques d'emploi et de sécurité sociale des Etats membres.

Des limites structurelles réduisent les capacités d'action de l'Europe sociale. Les Etats membres conservent des prérogatives importantes, en application du principe de subsidiarité. Ils connaissent pourtant de fortes divergences de vision en dépit d'une identité sociale commune reposant sur le rôle régulateur de l'Etat, la représentation des travailleurs dans l'entreprise etc. Ces désaccords sont visibles dans la tentative avortée de modification de la directive « temps de travail » ou dans les difficultés rencontrées dans l'adoption de la directive sur le travail intermédiaire ou la révision de celle relative au congé maternité.

Les avancées de l'Europe sociale se trouvent parfois contrariées dans leur application même. Le statut de travailleur détaché crée par exemple des risques de dumping social en raison du champ restreint de la directive, de l'application des règles uniquement au niveau législatif et de la complexité des contrôles. De surcroît, des conflits juridiques perdurent en matière de compatibilité entre droit national et droit de l'UE dans le domaine de la prise en charge des soins.

Ces blocages engendrent un retard important de l'Europe sociale par rapport à l'Europe économique ; la première semblant reléguée au second plan lors des arbitrages entre principes, comme en témoigne la situation sociale difficile de la Grèce lors de la crise des dettes souveraines. L'Europe sociale est de surcroît contestée au sein des discours citoyens ou politiques, une méfiance particulièrement mise en avant lors de la campagne du Brexit.

▼ *Les méthodes de construction de l'Europe sociale sont perfectibles*

Les méthodes pour avancer ensemble vers la concrétisation des grands principes sont en cause. Le dialogue social européen reste fortement limité et n'est à l'origine que de trois accords-cadres. Par ailleurs, les accords autonomes sont inégalement appliqués et certains sujets ne sont pas abordés.

Face au maintien de l'unanimité au Conseil pour une partie des domaines sociaux, la mission de coordination qui se développe peine à convaincre. Les outils comme la méthode ouverte de coordination (MOC) ou le mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM) fonctionnent difficilement. En effet, les Etats présentent souvent des orientations déjà acceptées en amont et ne sont pas liés dans l'atteinte des objectifs. En ce sens, bien que les « lignes directrices intégrées » tentent de rapprocher le volet social du volet économique, elles demeurent centrées sur l'emploi.

Les compétences de l'Union en la matière restent étroites, avec une intervention normative limitée à onze domaines même si des dispositions peuvent être prises sur d'autres fondements, notamment pour favoriser la libre circulation des travailleurs, lutter contre les discriminations ou coordonner les régimes de sécurité sociale.

Les leviers dont l'Union dispose ne sont de surcroît que partiellement utilisés. En matière de financements par exemple, le fonds social européen manque de visibilité et de lisibilité et le fonds européen d'ajustement à la mondialisation dispose d'un budget très réduit. Ces fonds ne sont par ailleurs pas conditionnés à des objectifs sociaux dynamiques.

Malgré ces différentes limites, des coopérations administratives bilatérales et multilatérales ont permis des avancées, dans le domaine des retraites par exemple.

▼ **La présence de déséquilibres dans la zone Euro plaide pour un retour de l'Europe sociale**

La pérennité du modèle social européen peut être questionnée sous l'effet de la crise économique. Cette dernière a eu des conséquences sociales importantes qui sont susceptibles d'entraver les possibilités de croissance et les performances économiques futures de l'Europe : transformation des conditions d'emploi, capacité de l'économie à absorber les chocs et à s'y ajuster, etc.

Les économies européennes ont été inégalement affectées, renforçant ainsi une certaine dualisation en matière sociale. Les pays les plus performants socialement se maintiennent (pays nordiques), voire se renforcent (Allemagne, Autriche), quand d'autres sont contraints de restreindre leurs dépenses et leurs politiques sociales, en réponse à des niveaux d'endettement et de déficits publics excessifs (sud de l'Europe). Cette divergence entre États membres s'enracine dans des stratégies nationales inégalement soutenables et compatibles avec des standards sociaux élevés.

Au-delà de ces difficultés contextuelles et des limites rencontrées dans la gouvernance et l'application des principes sociaux, le projet social européen semble également manquer de lisibilité pour les citoyens, qui s'interrogent sur la volonté de l'Union d'être moteur dans ce domaine. Les sept domaines d'action prioritaires présents dans le dernier Agenda social (terminé en 2015) ne bénéficient ni d'autant de moyens, ni d'autant de publicité de la part des institutions, que les actions relatives au grand marché. Dès lors, des défis de taille se posent aujourd'hui pour l'Europe sociale.

UN NOUVEL ÉLAN SOCIAL FACE AUX DÉFIS MAJEURS AUXQUELS L'EUROPE EST AUJOURD'HUI CONFRONTÉE

Face à ces contraintes, le besoin d'un modèle social à l'échelle européenne se fait de plus en plus prégnant. Or, celui-ci doit faire face à des défis structurels et conjoncturels pour émerger.

Les États membres se sont attachés à construire avant tout le marché commun autour de la liberté de circulation tout en conservant une souveraineté forte sur le plan social. Or, les dimensions économiques et sociales sont étroitement liées et l'Europe doit relever le défi de la convergence entre ces deux domaines en faisant évoluer de manière structurelle sa conception du modèle social européen.

▼ **Intégrer la dimension sociale aux objectifs et outils développés en matière économique**

La construction européenne s'est développée autour de règles économiques favorisant l'émergence d'un marché commun : liberté de circulation, harmonisation des règles, unification de la politique monétaire, convergence des politiques budgétaires. Cette construction n'a pu se faire que par le transfert par les États de leur souveraineté au profit de l'Europe dans les domaines d'intervention de celle-ci.

Afin de faciliter la convergence en matière de politique économique, des contraintes fortes ont été progressivement mises en place et encadrent aujourd'hui l'intervention budgétaire des États. En ce sens, des outils ont été développés pour assurer le respect des objectifs et principes posés par l'Union européenne, notamment la limitation des déficits et de la dette publique. Ces outils, se voulant coercitifs et impliquant un mécanisme d'amendes et de sanctions, ont fait l'objet d'un renforcement récent sous l'égide du Traité de stabilité, de coordination et de gouvernance (TSCG), six-pack et two-pack, etc.

Cette convergence promue dans le domaine économique ne trouve pas d'équivalent en matière sociale. En application du principe de subsidiarité, l'UE dispose principalement de compétences d'appui à l'action des Etats membres et voit ainsi son champ d'intervention restreint. Par exemple, le seul objectif social de la stratégie UE 2020 concerne la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Cette thématique, largement transversale dans les faits puisqu'elle touche à l'emploi, à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et aux revenus de substitution, ne s'appuie que sur des outils de droit souple et donc non contraignants.

Une discordance entre méthodes d'action peut ainsi être notée entre les domaines économiques et sociaux alors même que les objectifs à atteindre sont étroitement liés. Par exemple, les injonctions budgétaires dictées à la Grèce depuis la crise des dettes souveraines n'ont pas été accompagnées d'une attention équivalente pour lutter contre la pauvreté en découlant.

Ainsi, un défi de taille repose dans l'intégration d'objectifs sociaux au sein des outils de pilotage budgétaire existants.

▼ **Limiter l'utilisation des modèles sociaux nationaux comme instrument de concurrence économique entre les Etats membres**

En parallèle du besoin de rapprochement entre économique et social, il est également nécessaire d'avancer vers une vision véritablement commune d'un modèle social européen. En effet, il existe une différence de conception entre les Etats membres sur ce que doit être la protection sociale. Cette divergence de points de vue prend sa source dans la construction historique des modèles sociaux en Europe (modèles béveridigiens, bismarckiens et hybrides).

Dans le contexte économique actuel, ces différences ont été renforcées.

Le poids économique des modèles sociaux nationaux pèse pour certains d'entre eux sur le coût du travail. Ces modèles deviennent donc pour eux un élément clé dans le maintien de la compétitivité des entreprises tant à l'égard des pays extérieurs à l'Union Européenne qu'au sein même de celle-ci.

Par conséquent, cette mise en concurrence indirecte des modèles sociaux invite les Etats concernés à réformer leurs systèmes de protection sociale afin de maintenir la compétitivité de leurs entreprises. Or, cette vague de réforme est susceptible de freiner l'essor de la protection sociale au sein de l'Europe voire d'entraîner un recul dans certains domaines. A titre d'exemple, en 2014, la Belgique a renoncé au principe d'uniformité géographique des prestations familiales (pourtant déjà en place) en permettant à chaque Région de définir le niveau des prestations. La FAMIFED (caisse nationale d'allocations familiales) demeure responsable du versement de celles-ci. Le niveau de prestation pourra donc varier selon le lieu de résidence de l'enfant en Belgique.

Ainsi, l'absence de convergence des modèles sociaux constitue un frein au développement de l'Europe. Les réformes actuelles des systèmes nationaux de protection sociale privilégient ainsi la recherche de gains de compétitivité au risque d'aller vers un moins-disant social. L'Europe sociale est donc aujourd'hui confrontée à un paradoxe : **si la libre circulation a été prônée, le projet social européen doit aujourd'hui trouver un moyen de sauvegarder les systèmes de PS de mécanismes concurrentiels qu'il a lui-même contribué à développer.**

Pourtant, des objectifs exprimés par des lignes directrices fortes sont partagés par une majorité d'Etats membres. Dès lors, un défi majeur consiste en la fondation d'un modèle social européen construit autour de principes clés promus à l'échelle de l'Union comme l'universalité de la protection sociale.

▼ **Améliorer la visibilité des politiques de l'Europe sociale pour renforcer l'adhésion des citoyens au projet européen**

La convergence autour d'un modèle social européen, davantage intégré à la gouvernance économique, constitue un enjeu déterminant pour l'Union. Son action fait aujourd'hui l'objet d'une forte défiance dans les opinions publiques : seuls 26% des Français considéraient que la construction

européenne était une source d'espoir en avril 2016 (contre 61% en 2003).¹ Cette crise de légitimité, renforcée par les divergences de vision en matière sociale, a trouvé son paroxysme dans le départ du Royaume-Uni de l'UE.

Pourtant, « près d'un Européen sur deux partage également l'avis qu'un système de protection sociale harmonisé renforcerait leur sentiment d'être un citoyen européen »². Les actions engagées par l'UE en matière sociale gagneraient ainsi à être davantage mises en évidence par des indicateurs clairs pouvant être mobilisés dans le débat public.

Il est alors impératif de donner aujourd'hui plus de lisibilité et de visibilité aux actions de l'UE, tout en associant davantage les citoyens afin de faciliter leur adhésion et de répondre au défi démocratique de l'Union.

▼ **Valoriser les effets positifs d'une plus forte mobilité dans l'Union en luttant contre le moins-disant social qui lui est aujourd'hui associé**

Le manque de lisibilité induit une moindre mobilité intra-européenne en raison d'un manque de connaissance des règles de cette mobilité. Bien qu'elle ait évolué, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, la proportion de ressortissants d'un autre Etat membre dans la force de travail de l'UE n'est que de 3% en 2013 (contre 2% au début du siècle). La mobilité est pourtant un enjeu essentiel afin d'assurer la performance économique de l'Union et de permettre des ajustements en cas de choc asymétrique.

Afin de faciliter la mobilité des travailleurs, des règles ont été mises en place. Les règlements européens de coordination sont ainsi construits dans le but de garantir une protection sociale aux ressortissants européens en situation de mobilité. Afin de limiter les conflits d'application de règles nationales, des règlements (1408/71 puis 883/2004) ont posé le principe d'**unicité de la loi applicable**, qui est par principe celle du lieu de travail (« *lex loci laboris* ») et d'**égalité d'accès à la protection sociale**. La **totalisation des périodes d'assurance et la portabilité des droits** sont garanties.

Une certaine souplesse est assurée, à travers le statut particulier des travailleurs détachés, qui sont au nombre d'1,9 millions en 2014 (en hausse de 45% depuis 2010). **Depuis les élargissements de 2004 et 2007, la tendance lourde est une mobilité depuis les pays de l'Est, alimentée par les différentiels de niveau de vie** (81 % des détachements sont concentrés sur cinq pays : la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et les Pays-Bas). Le détachement permet au travailleur de maintenir son assujettissement au régime de sécurité sociale de son pays d'origine pour une durée limitée à 24 mois. De même, les travailleurs pluri-actifs (exerçant leur(s) activité(s) sur plusieurs Etats membres) relèvent, selon les cas, du régime de sécurité social de leur lieu de résidence, du lieu du principal centre d'intérêt de leur activité ou du lieu où ils exercent leur activité salariée.

Des effets pervers, liés à une utilisation optimisée voire frauduleuse des règlements, ont toutefois été constatés et ces règles sont aujourd'hui contestées. Ces effets se répercutent notamment sur l'égalité de protection entre travailleurs effectuant des activités similaires. Ainsi, le fait qu'un travailleur détaché puisse se soustraire partiellement aux règles de protection sociale dans le pays où il travaille, a pu conduire certaines entreprises à mettre en place des systèmes de détournement des règles et à profiter d'une concurrence déloyale. Une révision des règles en vigueur devrait ainsi être envisagée pour assurer aux citoyens européens une protection équivalente.

En parallèle, d'autres obstacles à la mobilité demeurent : les barrières linguistiques et réglementaires, la non-reconnaissance des qualifications, l'importance du marché du travail « caché » (appariement via le réseau des relations humaines), le manque de lisibilité et de coordination des systèmes socio-fiscaux.

Malgré des acquis communautaires indéniables et des initiatives récentes, dont l'amélioration du réseau européen d'aide à la recherche d'emploi (EURES), **le soutien apporté à la mobilité en Europe peut encore progresser et doit s'accompagner d'un encadrement défini collectivement.**

¹ Source : enquêtes BVA (dernière vague : sondage BVA-Salesforce pour la presse régionale et Orange réalisé du 15 au 17 avril 2016 auprès d'un échantillon de 1 013 Français âgés de 18 ans et plus, représentatif de la population française)

² Source : Le Parlemètre 2016

▼ **Répondre aux nouvelles formes d'emploi par l'individualisation des droits et l'universalisation de la protection sociale**

Quelle que soit leur nature, la plupart des systèmes de protection sociale sont construits sur la « *summa divisio* » entre indépendants et salariés. Ce mode de construction rencontre aujourd'hui ses limites dans la mesure où les carrières des individus sont de moins en moins constituées au sein d'un même régime de protection sociale. Les passages de l'un à l'autre des régimes deviennent plus fréquents et s'opèrent selon une volonté plus ou moins contrainte. Parallèlement, l'émergence de nouvelles formes d'emploi, notamment par le développement de l'économie numérique et de l'économie collaborative, rendent de moins en moins lisible la distinction entre emploi salarié et emploi indépendant.

Cet état de fait présente un risque pour les individus dans la mesure où le niveau de protection entre ces régimes peut fortement varier et où le changement de régime peut entraîner une rupture de droits. De même, cette situation constitue un frein aux mobilités intra-européennes.

Dès lors, il apparaît indispensable de concevoir désormais la protection sociale comme étant davantage rattachée à l'individu qu'à la nature de son activité économique. L'individualisation des droits et l'universalisation de la protection sociale pourraient par exemple constituer les fondements du socle social européen et répondre aux défis rencontrés par l'Europe sociale.

RAVIVER LA FIBRE SOCIALE DE L'EUROPE

Face à ces défis, plusieurs propositions peuvent être avancées. Les préconisations recensées s'appuient principalement sur la répartition actuelle des rôles et ne conduisent pas l'UE à intervenir dans les domaines où les Etats sont seuls compétents. Néanmoins, devant l'ampleur des enjeux et le décalage croissant existant entre la convergence économique et sociale, il a paru nécessaire de questionner cette répartition : quelques propositions se veulent plus ambitieuses et prospectives et doivent dès lors être envisagées à plus long terme.

▼ **Assurer une lisibilité et une visibilité de l'Europe sociale afin de susciter l'adhésion des citoyens européens**

1. Mettre en place des indicateurs communs, observés au sein d'une structure unique regroupant l'ensemble des institutions d'études existantes, présentés sous forme synthétique (mise en exergue d'informations clés) et accessible (disponibilité dans toutes les langues de l'UE, création d'un site Internet Social-Europe, promotion sur les réseaux sociaux) utilisables dans le débat public.
2. Enclencher une réflexion au sein de cette structure pour déterminer sur la base des données ainsi collectées, des indicateurs clés, en termes de taux de recours aux prestations, d'extension de la couverture sociale. Le rapport annuel de l'Observatoire devrait être présenté et débattu au sein du Parlement européen.
3. Sortir d'une logique et d'une vision de l'Europe gardienne des finances publiques en sensibilisant les européens, en particulier les jeunes, aux avancées permises dès aujourd'hui par l'Europe sociale et aux défis qu'elle doit relever, en élaborant, par exemple, un module de formation à destination des élèves bénéficiant du programme Erasmus.
4. Renforcer la communication sur les outils participatifs existants et la présence de l'Union sur les réseaux sociaux.

▼ **Renforcer la soutenabilité du modèle social européen**

5. Conditionner l'attribution des fonds européens au respect d'objectifs sociaux définis au préalable et adaptés à chaque Etat membre, par exemple, le pourcentage des travailleurs handicapés, la promotion de la parité hommes/femmes, l'embauche des seniors, des travailleurs en situation de reconversion professionnelle ou de mobilité intra-européenne.
6. Intégrer la dimension sociale aux négociations visant à un rapprochement fiscal entre Etats membres pour une plus grande concertation sur l'ensemble des charges, y compris sociales, acquittées par les entreprises.
7. Renforcer le lien entre le domaine social et économique en étendant les prérogatives du mandat de la BCE (en intégrant par exemple des considérations liées à l'emploi et en supprimant la hiérarchie des objectifs actuellement attachée au mandat de la banque) et en établissant un Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance sociales (qui pourrait fixer des cibles minimales de coordination sociale visant à limiter les déséquilibres à l'intérieur de la zone Euro)
8. Dans le cadre du semestre européen, parallèlement à l'adoption des priorités économiques, formuler les priorités sociales contraignantes, à l'exemple des objectifs en matière de réduction de la pauvreté. Ces objectifs, accompagnés par les indicateurs idoines, doivent avoir pour but le développement de la convergence des droits et des modèles sociaux des Etats-membres. Il est proposé de lier les indicateurs sociaux aux indicateurs économiques afin de renforcer le caractère contraignant des objectifs sociaux.
9. Mettre en place une centrale d'achat européenne avec un système d'adhésion ouvert aux pays membres afin de négocier en commun les médicaments et les dispositifs médicaux onéreux.

▼ **Répondre aux défis liés à la mobilité intra-européenne et à l'émergence de nouvelles formes d'emploi**

10. Mettre en place une structure d'échange d'informations et de coopération pour la collecte et le recouvrement des cotisations sociales.
11. Etudier l'opportunité de créer des corps de contrôle communs sur le modèle de ce qui peut être fait en matière de coopération administrative policière ou judiciaire.
12. Informer davantage les travailleurs de l'Union européenne sur les droits sociaux qui leur sont garantis via la création d'un site internet dédié sur le modèle des travaux actuellement en cours en matière de pensions et du site Emploi européen EURES.
13. Créer un statut spécifique, au niveau européen, pour les travailleurs mobiles et leur donner des garanties minimales en termes de droit du travail ; créer une bourse ou un prêt à taux zéro sous condition de ressources pour accompagner la mobilité géographique et professionnelle intra-européenne.
14. Favoriser la création d'espaces d'échanges sous forme de forums et créer des outils pour faciliter l'accès à l'information pour les travailleurs en situation de mobilité (par exemple, un kit pratique recensant les droits et les démarches à réaliser).
15. Proposer un accompagnement spécifique aux travailleurs en mobilité par les agences d'insertion professionnelle (Pôle emploi en France, opérateurs privés d'insertion professionnelle, associations d'insertion) avec un financement des actions par les fonds européens. Former et sensibiliser les agents chargés d'insertion professionnelle à l'accompagnement de la mobilité intra-européenne.
16. Recenser les bonnes pratiques et les initiatives des entreprises accueillant les travailleurs en mobilité intra-européenne. Créer un label pour récompenser les initiatives publiques et privés.

A plus long terme, il pourrait être envisagé de :

17. Mettre en place une convention d'assurance chômage au sein de la zone Euro.
18. Créer un système de comptes individuels des droits sociaux à l'échelle européenne pour les travailleurs en situation de mobilité et qui en font la demande (maladie, retraite, famille, AT-MP, chômage, formation) pour faciliter la mobilité intra-européenne et inter-régimes.

▼ **Agir sur les méthodes de construction des actions sociales et sur les mécanismes de coopération entre organismes européens de protection sociale en vue d'une plus grande convergence**

19. Recourir à d'autres méthodes pour pallier les difficultés de la coordination en matière sociale, notamment sous forme d'expérimentations progressives avec des Etats volontaires ou de coopérations renforcées.
20. Inclure dans le programme législatif de la commission davantage de propositions en matière sociale relevant de la procédure législative ordinaire (santé et sécurité des travailleurs, conditions de travail, information et consultation des travailleurs, représentation collective, conditions d'emploi des ressortissants des pays tiers, intégration des personnes exclues du marché du travail, égalité des chances entre femmes et hommes sur le marché du travail) pour favoriser une convergence progressive des systèmes nationaux dans les domaines où l'unanimité reste de mise.

Finalemnt, en tant que seule école européenne de protection sociale, l'EN3S pourrait être moteur d'une coopération plus forte entre les organismes européens de protection sociale :

21. Dans le cadre de la formation continue des cadres dirigeants de la protection sociale, gérée par l'EN3S, organiser des stages d'immersion/permutation de 3 mois dans les organismes de la protection sociale des Etats membres avec une conduite d'un projet professionnel.
22. Promouvoir les jumelages entre les organismes européens de la protection sociale.
23. Réfléchir sur la création d'un espace européen numérique interactif d'échanges de bonnes pratiques à destination des cadres dirigeants de la protection sociale.